

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANNEXE FINANCIÈRE 2018/2019

1. Tarifs scolaires

Tarifs scolaires 2018-2019

Donnés à titre indicatif sous réserve d'éventuelles modifications

Classes	TARIFS 18-19 (L.L.)
PS	8 881 000 L.L.
MS-GS	9 608 000 L.L.
CP,CE1,CE2,CM1,CM2	9 009 000 L.L.
6 ^{ème} ,5 ^{ème} ,4 ^{ème} , 3 ^{ème}	9 239 000 L.L.
2 ^{nde} et 1 ^{ère}	9 889 000 L.L.
Terminale	10 289 000 L.L.

2. Frais obligatoires

- La cotisation pour le comité des parents d'élèves de **5 000 LL** par an payable au premier trimestre (tous les niveaux)
- Les sorties pédagogiques de **40 000 LL** par trimestre (de la maternelle au CM2)

3. Frais complémentaires facultatifs

- La caisse de solidarité dont le montant trimestriel **par famille** est de **30 000 LL**. Les parents devront compléter un document si oui ou non ils souhaitent cotiser à la caisse de solidarité.

4. Acompte pour inscription ou réinscription

- Le montant dû par les familles, à titre **d'acompte** sur les droits du 1er trimestre de l'année suivante, est de **500 000 LL** (cinq cent mille livres libanaises) par élève.

ATTENTION : Le versement des 500 000 LL est nécessaire mais non suffisant pour valoir réinscription.

5. Paiement

5.1. Moyens de paiement proposés par le Lycée

Les règlements se font :

- À la caisse du Lycée Franco-Libanais Verdun pour :
 - Les paiements en espèces inférieurs à **500 USD**
 - Par chèque bancaire libellé à l'ordre du "Lycée Franco-Libanais Verdun"
 - Par carte bancaire moyennant un complément de 2 000 LL par opération au titre des frais bancaires
- Auprès de toutes les agences de la Banque SGBL, sauf si une mention sur la facture impose :
« paiement à la caisse du Lycée uniquement »